

## COMMUNIQUÉ de PRESSE

### Mesures de sécurité concernant le rassemblement prévu samedi 23 mars à Vannes

Un appel à **rassemblement du mouvement des "Gilets jaunes" à Vannes** pour la journée du **samedi 23 mars 2019** circule actuellement sur les réseaux sociaux.

**Afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, le préfet du Morbihan, a pris un arrêté** interdisant toute manifestation ou rassemblement revendicatif du mouvement des « Gilets jaunes » le **samedi 23 mars de 12h à 20h** :

- dans les rues du Méné et Le Brix ;
- dans le centre-ville (intra-muros) de Vannes délimité par les rues Le Brix, du Méné, Decker, Le Pontois, Carnot et Thiers.

*Toute infraction à cet arrêté sera réprimée, s'agissant des organisateurs, dans les conditions fixées par l'article 431-9 du code pénal.*

Par ailleurs, **le préfet du Morbihan appelle les habitants de Vannes à éviter les secteurs du centre-ville dès 13h l'après-midi du samedi 23 mars**. Les commerçants sont également invités à **prendre toutes mesures de nature à protéger leur commerce et leurs biens** sur cette même période.

Les **forces de police seront pleinement mobilisées** pour garantir le maintien de l'ordre public.

Ces dispositions concourent à assurer la sécurité de tous, le préfet du Morbihan appelle chacun à faire preuve de responsabilité en adoptant un **comportement adapté pendant les rassemblements**.

L'arrêté préfectoral est consultable sur [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)



[morbihan.gouv.fr](http://morbihan.gouv.fr)



@prefet56



Préfet du Morbihan